



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Date de publicité : 09/02/2022
Reçu en Préfecture le : 09/02/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220208-122014-DE-1-1

**Séance du mardi 8 février
2022
D-2022/8**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 8 février 2022, à 14h04,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18h01 à 18h22

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Pascale ROUX, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN absente de 17h00 à 18h01

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15h45, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 15h50, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 19h00, Madame Pascale ROUX présente jusqu'à 19h43, Madame Véronique SEYRAL présente jusqu'à 19h53, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 20h15, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES présente jusqu'à 20h40, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 20h55, Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 20h55, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 21h21

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Alexandra SIARRI,

Présidence de la Ville de Bordeaux au sein du Global social economy forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire - Création de l'association GSEF et pouvoirs de la présidence - Autorisations

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Global social economy forum (GSEF)

Le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Elle considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

C'est la raison pour laquelle le GSEF est coprésidé par un gouvernement local (représenté par le maire de la ville présidente) et par un représentant de réseaux de la société civile. En 2021, le GSEF regroupe 75 membres en provenance de 36 pays sur les cinq continents, dont 26 gouvernements locaux et 35 réseaux de l'ESS.

Sa gouvernance est organisée autour de 3 entités :

- L'Assemblée générale, composée de membres élus des collectivités publiques engagées dans l'ESS, des réseaux et entreprises de l'ESS,
- Le Comité directeur, composé de la présidence du GSEF, d'une coprésidence par un réseau qualifié de l'ESS et de vice-présidences continentales (Europe, Amérique du nord, Amérique du sud, Afrique),
- Le Secrétariat permanent, composé de l'équipe permanente de gestion du GSEF.

Le GSEF organise des programmes de renforcement des capacités et des formations sur l'ESS à destination des élus et techniciens des gouvernements locaux dans le monde, de nombreuses sessions d'échanges de connaissances sur l'ESS, des programmes de recherches thématiques avec de grandes organisations internationales (Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.), des animations de réseaux à l'international, des plaidoyers internationaux en faveur de la place de l'ESS dans l'économie.

Mais plus encore, elle organise de façon bisannuelle les forums mondiaux de l'économie sociale qui sont les événements phares de l'organisation et rassemblent la communauté internationale de l'ESS. Ainsi, un Forum mondial organisé par le GSEF s'est tenu en 2016 à Montréal au Québec, en 2018 à Bilbao en Espagne, en octobre 2021 à Mexico au Mexique (ce dernier exclusivement en visioconférence au vu du contexte sanitaire).

Création de l'association GSEF en France et rôle de la Ville de Bordeaux

Depuis 2014, la Ville de Séoul en Corée du sud est présidente du GSEF en coprésidence avec le réseau ESS sud-coréen et accueille, de ce fait, le Secrétariat permanent.

De récents changements dans la stratégie de la Ville de Séoul et le gouvernement métropolitain de Séoul ont fait que la Ville a annoncé qu'elle quittait la présidence, ce qui a ouvert en septembre 2021 un appel à candidatures pour désigner une nouvelle ville présidente et de nouvelles vice-présidences continentales.

La Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine, ont profité de leur cadre de coopération commun sur l'ESS (convention de coopération 2021-2026 des 4 collectivités sur l'ESS), pour positionner la candidature de Bordeaux comme nouvelle présidente du GSEF, et comme ville d'accueil du Secrétariat permanent.

Les lettres d'intention et de candidature pour la présidence de la Ville de Bordeaux à partir de 2022 ont ainsi été adressées au Secrétariat permanent du GSEF début septembre 2021.

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, la Ville de Bordeaux a ainsi été élue à la présidence du GSEF, avec une suppléance de Bordeaux Métropole. La Région Nouvelle-Aquitaine a été élue à la vice-présidence Europe du GSEF, avec une suppléance du Conseil départemental de la Gironde.

Afin que cette association puisse avoir une existence juridique à partir de 2022 sur le territoire français, il y a obligation de créer une association dédiée en droit français (impossibilité en effet de transposer l'association coréenne).

Pour réduire le temps de transfert de l'association entre nos 2 pays, il est proposé d'œuvrer à la constitution juridique de la structure, et ce, en 2 étapes.

Dans un premier temps, il est proposé que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire de Bordeaux, comme cofondateur aux côtés des 3 autres collectivités, à créer cette association et signer tout acte et document le permettant, de participer à la gouvernance de cette association et puisse avoir en tant que Président du GSEF le pouvoir de signature sur tout acte afférent aux affaires de l'association.

Etant précisé que Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine délibéreront dans les mêmes conditions lors de leur conseil et commission permanente.

Dans un second temps, lors d'une prochaine délibération, il sera proposé la validation de la structuration financière de l'association, son organisation ainsi que le montant de

la subvention municipale.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé, mesdames et messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à participer à la création de l'association GSEF, comme membre fondateur, et signer tout acte et document le permettant, à faire partie de la gouvernance de cette association et avoir, en tant que Président de l'association, le pouvoir de signature sur tout acte afférant aux affaires du GSEF.
- accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE MADAME MYRIAM ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 février 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Stéphane PFEIFFER